



**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant de l'Oudon
Commission Locale de l'Eau**

**Réunion du groupe de travail
PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU**

Mardi 7 novembre 2023

Les comptes rendus de réunions, diaporamas et documents associés sont accessibles à tous sur le site internet de la C.L.E. :

<http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau>

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
AMEN Jean-François	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.	X	
ANDRE Marc	DDT 49		
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou		X
AYRINHAC Sabine	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.		
BAGUENARD Caroline	Communauté de communes de la Roche aux fées		
BANNIER Gaëtan	Agrial		
BERNARD Vincent	Negoce Village		
BLOT Mickaël	DREAL Pays de la Loire		
BODILIS Anne-Monique	Arvalis		
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		
BOUTEILLER Bernard	Fédération de pêche 49	X	
BROWN Juliette	CIVAM		
BRUCHET Benoît	CUMA		
BRUNY Régine	Association Sauvegarde de l'Anjou	X	
BUSSON Pauline	DREAL Pays de la Loire		
CHARDIN Virginie	DDPP 49/ESPAAP		
CHENUT Romaric	Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne		
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire		
COCHET Florian	Seenovia		
COHENDY Yoan	Anjou Maine Céréales		
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire		

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
COUSIN Géraldine	Syndicat du Bassin de l'Oudon - Prévention des inondations et gestion quantitative	X	
CRUCHON Mickaël	SAGE Mayenne - CD Mayenne		
DAVID Vincent		X (visio)	
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe	X	
DE LAPOUGE Vladimir	DREAL Centre / SEBRINAL / DDBLB		
DE SIMIANE Michel	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire		
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X	
DELISEE Laurent	OFB Mayenne	X	
DERENNE Jean	CIVAM AD 49		
DESOBEAU Hélène	DREAL Pays de la Loire		
DOUSSET Laurent	DDT 49	X (visio)	
DUCRU Gaëtane	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X (visio)	
FENEON Stéphanie	Fédération de pêche 49	X (visio)	
FORTIN Maëva	Département du Maine et Loire	X (visio)	
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau		X
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire	X	
GENDRY Daniel	Pays de Craon		X
GIBAULT Jean-Marie	Agrial		
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice- président de la C.L.E.		
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture		
GUILBOT Brigitte	CCI Mayenne		X
GUILLET Vincent	Commission Locale de l'Eau	X	
GUINAUDEAU JM	UFC Que Choisir 53		X
HARDY Vincent	Région Pays de la Loire		
JALLU Gérard	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé - Vice- président C.L.E.		
KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X	
KIENTZLER Anne	DRAAF	X (visio)	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
LACROIX Aurélie	Syndicat d'eau de l'Anjou		
LALOI Gaëlle	Cer France		
LAMBERT Thierry	Terrena		
LAMIS Johanna	Pelé Agri Conseil		
LAMY Annabelle	Vitré Communauté		
LANGEVIN Michel	CCI 49		
LAUNAY PARIS Céline	CIVAM BIO 53	X	
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture	X	
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53		X
LECHAT Sylvie	Cer France		
LEGER Patrice	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon		
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture		X
LORTIE Elsa	CCI Pays de la Loire		
MARQUIÉ Magali	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.		
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire		
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		
MERY Yoann	Coop ouest		
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X	
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté		X
PERROIS Christelle	AS Maine et Loire		
PERROIS Christian	Association BASE	X	
POUJOL Gérard	CUMA		
POULIN Nicolas	Cer France		
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne		
REUILLON Alice	Conseil départemental du Maine et Loire		
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	X	
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.	X	
ROUSSEZ Olivier	Ombree d'Anjou - Vice-président C.L.E.		X
ROUX Alexandre	DDT 53	X	
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture	X	
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne	X	
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E. et P.T.G.E.	X	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
TISON Hervé	Dutertre		
TRAN Vincent	Agence de l'eau Loire Bretagne		
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP	X	
VIDEAU Hélène	OFB		
	CCI Mayenne		X
	Communauté de communes Châteaubriant Derval		X

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2023 (joint avec l'invitation)
2. Proposition de méthodologie pour tenir compte des besoins en eau des milieux aquatiques
3. Retour sur la prise en compte des scénarios climatiques
4. Echanges sur le rapport de l'étude : questions, compléments à apporter, remarques
5. Prochaines étapes
6. Questions diverses



1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

Remarque de Monsieur Bernard LAYER. 2 coquilles identifiées :

1. P5 : intervention Mme Busson, accord sur le **socle** de connaissance (et non le sac).
2. P6 : intervention de C Perrois, dernière phrase : le **principal** levier (et non le principe).

Les modifications sont apportées, le compte rendu est adopté.

2. PROPOSITION DE METHODOLOGIE POUR TENIR COMPTE DES BESOINS EN EAU DES MILIEUX AQUATIQUES

Madame Régine TIELEGUINE rappelle le contexte. Cf. diaporama détaillé ci-joint.



Méthodologie développée sur le volet milieu

Application d'une méthode « estim hab » : estimation des débits minimums biologiques DMB

- pour 5 unités de sous bassin versant qui disposent de stations hydrométriques :

Actualisation de l'étude EVP 2015
Vérification application méthode Estimhab
=> nouvelles données hydro ne permettent pas de retenir le calcul sur Araize et Chéran

Monsieur Jean-François AMEN explique que pour l'Araize et le Chéran, le résultat brut des calculs indique qu'il n'y a pas de respect des critères d'éligibilité mais il existe une possibilité de déroger aux critères. Les travaux de contre-expertise de l'OFB¹ permettent de conclure qu'il est possible de travailler à partir d'estimhab sur Araize et Chéran.

¹ Office français pour la biodiversité



Méthodologie développée sur le volet milieu « sans estimhab »

Pour 6 autres unités de sous bassin versant (sans station hydro) :
Décision fin 2022 : ne pas refaire de terrain – respect des délais imposés pour élaborer le P.T.G.E. (2024)
=> **utiliser les données existantes**

Proposition CACG en avril : calage sur les valeurs de débit d'un sousbassin parmi les 5 évalués (comparaison des sous-bassins suivant des critères géologie, biologiques, hydrologiques)
Présentation des résultats au mois de juillet 2023 : pas de conclusion sur les rapprochements, méthode trop discutable



Proposition faite le 21 septembre

Position technique

Rattachement à un sous-bassin parmi les 3 sous-bassins « calculables » : Oudon Cossé le Vivien, Oudon Craon, Verzée tel que proposé. Les volumes prélevables seront calculés pour chaque sousbassin en utilisant le débit biologique du sous-bassin de rattachement.

2. **Position « politique » = discussion sur les volumes prélevables sans tenir compte des besoins réels des milieux aquatiques**
 - a. Statu quo, volumes prélevables pour chaque usage anthropique calés sur les prélèvements actuels
 - b. volume prélevable = 0, débit objectif d'étiage = débit désinfluencé quinquennal sec
 - c. Position intermédiaire : volume prélevable maintenu uniquement pour certains usages(eau potable ? industrie ? agriculture ?).

=> conclusion du groupe : Les valeurs de DMB doivent être calculés pour déterminer les volumes prélevables, la simple discussion en C.L.E. ne sera pas recevable par l' Etat

=> échanges avec l'OFB pour proposer une méthode au groupe P.T.G.E. le 7 novembre



Proposition suite échange du 30 octobre avec les services de l'Etat

* La reprise des données de SAFEGE sur Araze et Chéran permet de valider l'utilisation de la méthode estimhab pour ces 2 sous-bassins

* Pour les 6 autres sous-bassins, il est proposé de mener une nouvelle campagne de terrain hautes eaux / basses eaux

Observation du faciès, de l'hydrologie,...

Appliquer si possible estimhab, sinon la méthode hydraulique

=> DMB disponibles en oct 2024

=> Valider les parties hydrologie, usages et climat pour janvier 2024

=> **partie « milieux » validée fin 2024**

=> **P.T.G.E. établi fin 2025**

Monsieur Alexandre ROUX précise que sur les 6 autres unités de sous-bassins, il faut des mesures des gammes de débit biologique avec du terrain. Il faut organiser rapidement le calage sur le terrain pour ne pas louper la période des hautes eaux.

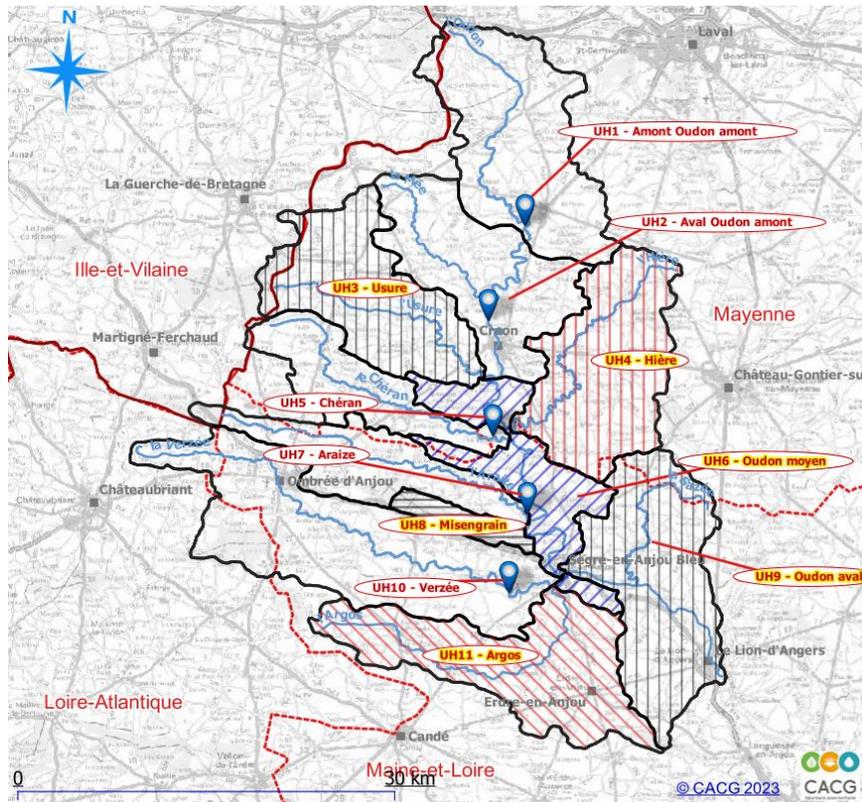
Sur les 5 sous-bassins où la méthode estimhab s'applique, on peut avancer sur les volets Hydrologie, Usages et Climat.

Madame Régine TIELEGUINE – le calendrier pour la validation du P.T.G.E. est décalé à fin 2025 le temps de réaliser les études complémentaires.

Madame Régine BRUNY – la présentation est rassurante, on vient répondre aux interrogations de l'État. Si on n'a pas des observations « hautes eaux » à cause des délais de marchés publics, il faudra attendre l'hiver 2024-25.

Mme Gaëtane DUCRU – quels sont les bassins versants qui sont visés ? Elle fait remarquer qu'il n'y a plus de clapets sur l'Araize et le Chéran.

6 sous-bassins (ou UH - unité hydrographique) à prospector, sur-lignés en jaune.



Monsieur Laurent DELISEE – il y a des parties en écoulement libre, d'autres sous influence de vannages, la méthode estim'hab fonctionne sur des alternances de radiers et de mouilles, sur les 6 sous-bassins il faut effectivement des secteurs libres de clapets.

Monsieur Alexis ROBERT – Il n'y a pas de stations hydrométriques sur ces 6 sous-bassins.

Monsieur Jean-François AMEN – Ce n'est pas nécessaire, on peut estimer les débits biologiques à l'aide de modèles pluie-débit pour représenter l'hydrologie. Pour les 6 sous-bassins on a bien ces modèles.

Monsieur Bernard LAYER – Problème du calendrier, doutes sur la capacité à retrouver une période de hautes eaux d'ici l'hiver prochain, il faudrait mobiliser l'OFB ou un prestataire pour le faire rapidement.

Monsieur Laurent DELISEE – l'OFB n'est pas opérateur. On cherche des débits d'étiages et un débit moyen, pas nécessairement un débit de crues. Il faut 2 débits différents, ce sont les débits d'étiage les plus importants.

Madame Gaëtane DUCRU indique qu'il est tombé 250 mm d'eau ces 15 derniers jours. C'est important. Avec les carences d'eau par trimestre à certaines périodes, on va avoir une difficulté. Il faudrait étudier tous les ans pour calibrer en permanence les modèles. Le débit moyen ne sera pas représentatif.

Monsieur Louis MICHEL – C'est le premier P.T.G.E., c'est exact, en 2045 il faudra peut-être revoir ce qui se passe dans nos rivières.

Monsieur Jean-François AMEN – La discussion porte sur l'aspect milieu, on doit déterminer pour chaque unité de gestion une valeur de débit biologique, nécessaire pour maintenir le bon état du milieu.

2 méthodes :

- Hydrauliques sur les macro-habitats,
- Estim'hab sur les micro-habitats.

Application de méthodes normées et calibrées qui résultent de travail de recherche avec supervision de l'INRAE². Les protocoles ont évolué au fil du temps, les contraintes avec des débits contrastés, avec des faciès très différents, les méthodes utilisées ont été expérimentées dans des tas de conditions.

Il y a des prestataires spécialisés qui savent intervenir sur ces méthodes, la compétence des prestataires est importante. En 2015, la Sté SAFEGE a travaillé sur une méthode unique estim'hab de l'époque. La connaissance a fortement progressé, on peut maintenant étudier sur des majorités des cours d'eau.

La méthode HMUC a la particularité d'avoir un guide, notamment sur la partie milieu. Il faut déterminer les besoins des milieux à partir des débits biologiques. C'est ce que l'on recherche pour les 6 sous-bassins.

La démarche est réalisée par étapes successives :

- Volet M d'abord,
- H, U et C ensuite,
- Puis croisement des 4 volets pour obtenir les volumes prélevables.

En tant que CACG, il va falloir une nouvelle étude sur 6 sous-bassins, avec un financement conséquent avec marché public, attendre les résultats pour poursuivre sur HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), cela peut prendre 6 mois, car il faut se mettre d'accord sur les volumes prélevables donc entre mars et juin 2025. Ensuite on pourra travailler sur le plan d'actions (P.T.G.E.). La CACG souhaite donc clôturer le marché actuel.

Les conditions de réalisation sont modifiées par rapport aux conditions initiales basées sur une actualisation de l'étude EVP de 2015. Il n'était pas prévu une phase de terrain supplémentaire, il est possible de finaliser les volets H, U et C, mais il restera à finaliser le volet M et à croiser les 4 volets H,U,M et C.

Pour la CACG, il n'est pas envisageable de travailler sur les 5 unités hydrographiques sans avoir les données pour les 6 autres :

- Il faut la vision globale de fonctionnement du système,
- Pour une étude milieu robuste, ce n'est pas uniquement des calculs, il faut une appropriation du fonctionnement des cours d'eau. Pour des DMB³ pertinents et adaptés au contexte, il faut une bonne compréhension de l'ensemble par les acteurs.

² Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

³ Débits minimums biologiques

Monsieur Alexis ROBERT – le Département conduit la démarche HMUC en régie pour le bassin versant de la Mayenne. Les relevés de terrain nécessaires pour appliquer la méthode estim'hab sont faits par les syndicats de bassin qui connaissent le terrain. Comme la méthode n'est pas stabilisée, le cahier des charges est en perpétuelle évolution.

Monsieur Alexis ROBERT signale que sur la partie navigable, les méthodes estim'hab ou hydrauliques ne s'appliqueront pas.

Monsieur Jean-François AMEN – Effectivement, il s'agit plus de progressivité des méthodes que d'instabilité. Il y a un point d'arrêt sur l'Oudon à cause des besoins de connaissance supplémentaires sur les milieux.

Ce n'est pas un désengagement ou un désintérêt, la CACG reste en posture d'accompagner la C.L.E. Il faut une réflexion sur les modalités de la suite ; et sur les contraintes de calendrier.

Madame Régine BRUNY est surprise, la CACG devait connaître le terrain. Aussi, on ne sait pas financièrement où on en est ? On a besoin d'être accompagné. Il faut poursuivre dans les délais imposés.

Monsieur Vincent GUILLET – la CACG a signé un engagement, il y a donc une obligation de résultats. Il faut prendre le temps pour avoir quelque chose d'irréprochable. Si le P.T.G.E. est signé fin 2025, est-ce grave ou non ?

Monsieur Louis MICHEL – Le Préfet de Région pousse lors des réunions avec les représentants des 5 P.T.G.E. Les autres P.T.G.E. vont avancer, l'Oudon serait le dernier, c'est aussi du temps et de l'argent. Le S.A.G.E. Mayenne a fait le choix d'embaucher une personne pour faire l'étude HMUC. Pour les relevés en période de hautes eaux, s'il y a une sécheresse au printemps 2024, cela décale le projet à l'hiver 2024. Il y a des attentes fortes, le Préfet dira que ça n'avance pas, et le Président de la C.L.E. ne saura pas quoi répondre.

Monsieur Alexandre ROUX – La compétence est partagée entre le Préfet de Région des Pays de la Loire, le Préfet de Bassin Loire-Bretagne, et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui finance. Il n'y a pas de réponse aujourd'hui, ce n'est pas une course des 5 P.T.G.E., on a bien avancé, on a de nouvelles questions qui retardent d'un an le calendrier, on a une idée du travail attendu. Ce sont des éléments pour expliquer au Préfet de Région le besoin de temps pour finaliser le P.T.G.E. La déclaration aujourd'hui de la CACG d'arrêter l'étude est dommage, il faut étudier de plus près les conséquences.

Monsieur Laurent DELISEE – L'étude HMUC doit être formalisée par 4 rapports, il faut aller au bout des 3 volets H, U et C.

Madame Régine TIELEGUINE propose de suspendre les délais du marché actuel pour étudier les milieux et reprendre dans un an la mission avec la CACG pour croiser les 4 volets, calculer les volumes prélevables et co-construire le programme d'actions.

Monsieur Jean-François AMEN demande la clôture du marché et pas sa suspension. Dans la proposition initiale, le chronogramme était sur 18 mois avec un P.T.G.E. fait en mars 2024. Le mode opératoire de la CACG a été basé sur cet objectif :

- Actualisation de l'étude de 2015,
- Pas de reconnaissance de terrain,
- Co-construire le programme d'actions en 6 mois.

La proposition de l'État est maintenant différente.

Madame Régine TIELEGUINE – Il faut que la CACG finalise au moins les 3 volets H, U et C.

Madame Annick KERELLO – Il y a du retard sur les 5 P.T.G.E. en Pays de la Loire, le Préfet de Région va faire un point de situation, aujourd’hui aucun rapport n’est validé.

Monsieur Louis MICHEL demande si la CACG se désengage aussi d’autres marchés publics sur les Pays de la Loire ?

Monsieur Jean-François AMEN – Non, la décision est fondée par rapport à la cohérence de la démarche engagée. La CACG peut apporter son analyse de l’organisation à mettre en œuvre pour la suite de l’opération, il ne s’agit pas de se désolidariser de l’Oudon.

Madame Stéphanie FENEON – La Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques est associée aux différents P.T.G.E. sur le Maine et Loire. Toutes les études ont pris 6 mois à 1 an de retard. Sur l’Oudon, il n’est pas fait mention de la partie terrain.

Monsieur Jean-François AMEN précise que financièrement un avenant au marché actuel n’est pas possible. Ce n’est plus une étude de 18 mois, les conditions du marché ont changé, ce n’est pas juste une actualisation de prix.

Madame Régine TIELEGUINE rappelle que la partie terrain a été effectuée lors de l’étude des volumes prélevables en 2015. Le groupe de travail P.T.G.E. a fait le choix de ne pas refaire cette partie terrain, juste actualiser les calculs avec les nouvelles conditions hydrologiques, pour respecter les délais imposés, d’un P.T.G.E. en 2024. Le groupe de travail P.T.G.E. a fait le choix d’améliorer les connaissances sur les usages, pour ne pas travailler avec des hypothèses comme en 2015,

- Sur les 6 500 plans d’eau,
- Sur les prélèvements agricoles.

Madame Régine BRUNY – Il faut être assez éclairé pour prendre les bonnes décisions.

Monsieur Louis MICHEL rappelle que l’on conduit en parallèle la révision du S.A.G.E. Il faudrait le reporter ?

Monsieur Alexandre ROUX – Pas d’urgence à réviser le S.A.G.E., il faut finaliser le P.T.G.E. avant de réviser le S.A.G.E.

Madame Annick KERELLO – la subvention à 100% pour financer les études du P.T.G.E. ne s’appliquera pas pour l’étude complémentaire sur les milieux, il faudra donc déposer un nouveau dossier pour un financement de l’A.E.L.B. à 70 %.

Madame Régine TIELEGUINE demande au groupe de travail s’il faut tout arrêter alors qu’on avait les financements à 100%, qu’ils ne seront pas maintenus, et qu’il faut le temps d’obtenir de nouvelles subventions sur la base d’un nouveau marché public ?

Monsieur Jean DEGAND et Madame Régine BRUNY demandent de ne pas valider sur des bases anciennes et faire sur des éléments de qualité, il faut aller au bout des études complémentaires sur les milieux.

Monsieur Alexandre ROUX – Sur le financement, il y a des fonds État (FNADT), A.E.L.B., Région, il y a donc des financements possibles.

Madame TIELEGUINE constate une perte de financement sur P.T.G.E. (20% à charge de la C.L.E.), sur le S.A.G.E. également si on reporte sa révision car les entreprises sont retenues et les aides à 80% obtenues. Ce sera lourd financièrement pour la C.L.E., il faut donc revoir toutes ces conséquences avec le bureau de la C.L.E.

3. RETOUR SUR LA PRISE EN COMPTE DES SCENARIOS CLIMATIQUES

Lors de la précédente réunion, 2 scénarios d'évolution climatique ont été proposés. Madame Régine BRUNY a demandé d'appliquer 3 scénarios comme le recommande le guide méthodologique.

Monsieur Alexandre ROUX explique la recommandation de l'État :

- Médian (RCP 4-5) : validé
- Pessimiste (RCP 8-5) : validé
- Optimiste : il est proposé de s'en passer car il en apporterait une vision trop positive.

Monsieur Jean-François AMEN – Considérer que 2 scénarios, c'est le retour d'expérience de tous les HMUC en cours. Parait suffisant pour avoir une marge d'appréciation des évolutions climatiques.

**Monsieur Louis MICHEL demande si le groupe valide 2 scénarios médian et pessimiste ?
Les membres du groupe valident.**

4. ECHANGES SUR LE RAPPORT DE L'ETUDE : QUESTIONS, COMPLEMENTS A APPORTER, REMARQUES

Monsieur AMEN produira une note à part avec toutes les remarques reçues et avec les réponses apportées.

Madame TIELEGUINE – Donner le numéro de page, si remarque contraire apporter des réponses différentes ou citer les références.

L'A.E.L.B. demande de scinder le rapport en 4 parties distinctes : H, M, U et C.

Monsieur AMEN propose d'avoir :

- Un rapport U et H, car c'est très impliqué,
- Un rapport M,
- Un rapport C.

Monsieur Laurent DELISEE - Il y avait aussi une commande particulière sur les plans d'eau, ce travail n'a pas à figurer dans une étude HMUC, il faut donc le mettre à part.

Monsieur Alexandre ROUX – La forme des rapports n'a pas d'importance, il faut que ce soit lisible.

Le sujet du plan d'eau doit figurer dans la partie sur les usages, ne pas mettre dans les milieux. Le travail du syndicat ne figure pas au rapport.

Madame Annick KERELLO propose de vérifier la forme que doit prendre le rapport.

Madame Géraldine COUSIN – Le plan d'eau est pourtant aussi un milieu. Faut-il mettre une partie à part dans le rapport pour le travail de caractérisation des plans d'eau ?

Monsieur Jean-François AMEN – L'étude des plans d'eau du Chéran amont est intégrée par rapport à l'hydrologie.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – On ne présente pas les vidanges de plans d'eau. Il faut aussi calculer ce qui est évaporé par plan d'eau et ce qui est évaporé par une surface sans plan d'eau. Avec le dérèglement climatique, les précipitations intenses, les plans d'eau auront un rôle particulier.

Monsieur Pascal TRINTIGNAC – Il est gênant de considérer que tous les plans d'eau sont les mêmes sur le bassin versant. Suivant les usages, les modes de gestion, l'impact n'est pas le même. Il y a des paramètres qui sont oubliés : vidanges, fuites, etc...

L'impact cumulé est difficile à démontrer, l'impact localement peut être négatif, mais c'est très compliqué à mesurer. Les volumes considérés sont importants, il faut prendre plus de temps pour mesurer, vérifier les impacts, et pas uniquement avoir des données complémentaires sur les milieux.

Monsieur Laurent DELISEE – Sur les plans d'eau, il y a des soutiens d'étiage, d'autres sont équipés pour faire du soutien d'usage comme à Saint Fraimbault et aussi il y a des débits minimums réglementaires. Les plans d'eau sur cours d'eau doivent être équipés de dispositifs qui permettent des débits minimums biologiques qui sont le 1/10^e du module.

Madame Géraldine COUSIN constate que les plans d'eau ont leur place parmi les usages car on parle de gestion.

Monsieur Pascal TRINTIGNAC – Ce sont aussi des milieux, certains sont considérés ZNIEFF⁴.

Monsieur Jean-François AMEN – Dans l'étude HMUC, on les considère par rapport à l'appréciation de leur influence sur les débits. La difficulté est de quantifier.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Certains alimentent les nappes.

Monsieur Jean-François AMEN – On ne peut pas éviter une étude de leur impact sur l'hydrologie au cas par cas.

Monsieur Laurent DELISEE – Il n'y a pas de plans d'eau naturels en Mayenne. Ils sont liés à des ouvrages.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 17h.

La prochaine réunion du groupe de travail P.T.G.E. sera le vendredi 2 février 2024 à 14h00.

- Présentation des scénarios climatiques,
- Validation du rapport avec les volets Hydrologie, Usages et Climat,
- Validation de la méthode pour les données complémentaires sur les milieux aquatiques.

SYNTHESE

- **Validation de l'utilisation de la méthode « Estim'hab » pour 5 sous-bassins versants.**
- **Besoin de données complémentaires sur les milieux aquatiques pour les 6 autres sous-bassins versants (campagnes de mesures hautes et basses eaux et analyses à réaliser en 2024).**
- **Validation de l'utilisation de 2 scénarios d'évolution climatique « pessimiste » et « médian ».**

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

- **Date limite pour remettre avis sur les rapports des études de la CACG a été reportée au 6 décembre 2023. Lien vers les rapports : <http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau>**
- **Bureau de la C.L.E. pour recalculer élaboration du P.T.G.E. et révision du S.A.G.E., examiner les modalités d'arrêt de la prestation de la CACG, la suite des études et financements possibles.**

Compléments suite à la réunion :

Réponse de Mme KERELLO sur la forme des rapports HMUC :

- Pas de formalisme pour le(s) rapport(s) HMUC,
- La partie Plans d'Eau est à intégrer dans le volet Usages.

Nouveau « Guide d'élaboration et de mise en œuvre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau » accessible sur la page internet du P.T.G.E. Oudon :

<http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau>